



Lettre Info

# Chanterac

JANVIER ET FÉVRIER 2021

## ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Difficile d'adresser ses meilleurs vœux lorsqu'on vient d'achever une année 2020 particulièrement compliquée liée à la pandémie et que ce début d'année nous montre que rien n'est encore terminé et qu'il va nous falloir être très vigilants.

Gardons des raisons d'espérer. Croisons les doigts et protégeons-nous.

Je vous souhaite le meilleur pour 2021. Qu'elle vous apporte santé, joie et bonheur. J'aspire de tout cœur à ce que nous puissions enfin endiguer ce virus et que nous retrouvions rapidement une vie normale où nous pourrions de nouveau partager des rencontres, des moments conviviaux, sportifs et culturels.

Nous avons décidé de créer cette lettre d'information en remplacement du traditionnel bulletin. Cette communication devrait être distribuée régulièrement afin de vous tenir informés des dernières décisions prises par le Conseil Municipal.

Meilleure année possible pour vous et vos proches.

Jean-Michel MAGNE,  
Maire de Chanterac, et le Conseil Municipal.

### MAIRIE DE CHANTÉRAC

Place Simone et Louis Boisset

24190 CHANTÉRAC

Téléphone : 05 53 82 60 53

Télécopie : 05 53 80 94 35

Mail : [mairie-chanterac@wanadoo.fr](mailto:mairie-chanterac@wanadoo.fr)

Site web : [www.chanterac.fr](http://www.chanterac.fr)

En l'absence de la secrétaire de mairie pour cause de maladie, une permanence est assurée par

Mme Delphine BRUGEASSOU les :

lundis - mardis - jeudis - vendredis de 9h00 à 11h30

et ce jusqu'au 12 février.

Les élus reçoivent tous les samedis matin.

**ÉCOLE**  
**TRAVAUX RÉALISÉS**  
**SÉCURISATION DE LA COUR DE RÉCRÉATION**



La cour des écoles a été sécurisée par la pose d'une clôture et d'un portillon afin de règlementer uniquement l'accès aux horaires scolaires.  
Coté sud, un filet a été installé pour éviter que les ballons ne passent par-dessus et dévalent la route.

**ATELIERS MUNICIPAUX**

**TRAVAUX EN COURS DE RÉALISATION**

**Aménagement et restructuration des locaux , création de vestiaires et sanitaires**

La commune s'est dotée dans les années 2002/2003 d'un atelier municipal qui, jusqu'alors, faisait défaut à la collectivité.

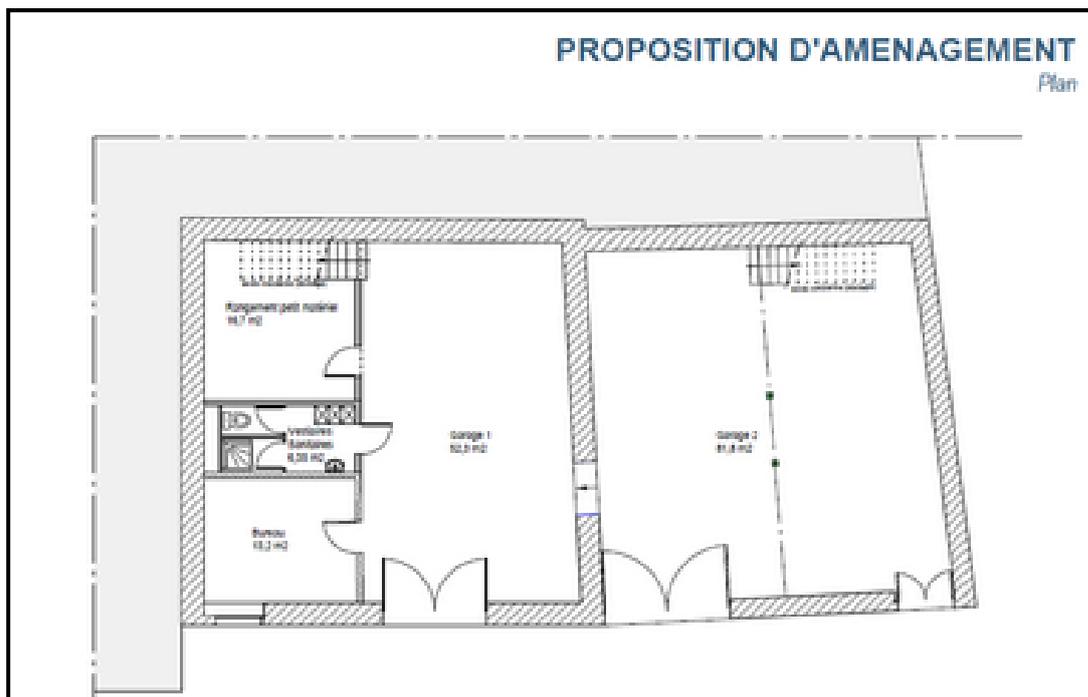
C'étaient des bâtiments rudimentaires; sol en terre battue, absence de sanitaires et vestiaires ne permettant pas aux agents de travailler dans des conditions correctes..

Les travaux en cours de réalisation, locaux sanitaires (douche, toilettes), vestiaires chauffés pour le séchage des vêtements de travail, leur apporteront un confort et répondront ainsi aux obligations liées au code du travail.

La construction d'un étage pour stockage de matériel et le bétonnage du sol permettra la maintenance du matériel dans de bonnes conditions .

Un passage est créé entre les deux bâtiments, la charpente est renforcée. Enfin l'installation électrique est mise aux normes en vigueur.

**Coût du projet T.T.C :  
76 741,03€**



Le SMD3 chargé du traitement des déchets sur le département vous informe que **la collecte et la tarification évoluent**.

Vous recevrez dès 2022 une facture de redevance en lien avec votre production. Cette redevance dite incitative n'est pas un nouvel impôt. Elle vient remplacer la TEOM que vous payez soit sur votre impôt foncier si vous êtes propriétaire, soit dans vos charges locatives si vous êtes locataire.

L'objectif est à la fois environnemental et financier.

Dans le courant du mois de septembre 2020, vous avez été destinataire d'une communication dans votre boîte aux lettres vous informant de ces changements.

Cette mise en place implique que vous possédiez un **compte usager**, compte sans lequel la collecte et le traitement de vos déchets ne pourront plus être assurés. **L'accès aux bornes ne vous sera plus possible.**

Vous n'êtes pas encore inscrit ? Il est donc important que vous remplissiez et retourniez dans de brefs délais, le formulaire ci-joint qui permettra de vous enregistrer, de créer votre dossier et vous allouera ainsi une carte magnétique qui vous permettra d'ouvrir les bornes.

- ▶ Vous pouvez retourner le formulaire :  
Par courriel à : [service.usagers@smd3.fr](mailto:service.usagers@smd3.fr)  
Par courrier à : SMD3, Service Usagers La Rampinsole 24660 COULOUNIERS-CHAMIER
- ▶ Vous pouvez également le compléter en ligne sur le site [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr) rubrique « mon compte ».
- ▶ Vous pouvez aussi vous enregistrer en appelant au 09 71 00 84 24.

Nous comptons sur votre compréhension.

**Le Service Usagers du SMD3.**

**Nous vous rappelons que les dépôts sauvages sont interdits.  
Ils sont passibles d'une amende de 450€.**



Novembre 2020

**Renforcement des mesures de biosécurité**  
pour lutter contre  
**l'influenza aviaire**  
dans les basses cours



Arrêté du 16 novembre 2020 qualifiant le niveau de risque épidémiologique  
Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés



La fiche de recensement individuelle est à remplir au format papier en mairie ou téléchargeable sur le site de la commune : [www.chanterac.fr](http://www.chanterac.fr)

**Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la cohésion sociale et de la protection des populations.**

Contacts DDCSPP : Tel : 05 53 03 66 68  
Mail : [ddcssp-spa@dordogne.gouv.fr](mailto:ddcssp-spa@dordogne.gouv.fr)

- ⇒ Recensement obligatoire des volailles en mairie
- ⇒ Protection des basses cours par un filet
- ⇒ Interdiction de transport et de lâchers de gibier à plumes

## ADRESSAGE

Les travaux de raccordement de la fibre débuteront en cette fin d'année et ce jusqu'en 2022.

Pour cela il est impératif de finaliser l'adressage.

Vous serez donc très prochainement destinataire d'un courrier vous présentant les propositions de la commission adressage.

Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour nous faire part de vos éventuelles observations.



### AIDE EXCEPTIONNELLE SÈCHERESSE-RÉHYDRATATION DES SOLS ET PLAN DE RELANCE EN FAVEUR DE L'HABITAT

En quoi consiste ces deux dispositifs ? Quelles sont les conditions pour en bénéficier ? Consultez la documentation ADIL 24 ci-jointe.

## INFORMATIONS CORONAVIRUS COVID 19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



### Centre hospitalier Samuel POZZI de Bergerac

9 Av du Professeur Albert Calmette

24100 **BERGERAC**

[05 53 63 89 99](tel:0553638999) - [Prendre rendez-vous en ligne](#)

### Centre hospitalier PERIGUEUX

14 Rue Victoria

24000 **PERIGUEUX**

[05 53 45 31 33](tel:0553453133) - [Prendre rendez-vous en ligne](#)

### Centre hospitalier Ribérac

23 Rue Jean Moulin

24600 **RIBERAC**

[05 53 92 62 03](tel:0553926203) - [Prendre rendez-vous en ligne](#)

**Le virus circule toujours**  
Plus que jamais, respectez les gestes barrières

